

Avis d'attribution de Marché

Marché de travaux pour l'extension du réseau d'adduction d'eau potable dans la zone artisanale

Identification et adresse de l'organisme acheteur :

Mairie de Saint-Pierre – Régie Eau et Assainissement
24 rue de Paris, B.P. 4213, 97500 Saint-Pierre
Téléphone : 05-08-41-10-50, Télécopieur : 05-08-41-43-13
www.mairie-stpierre.fr

Objet du marché :

Extension du réseau d'adduction d'eau potable dans la zone artisanale.

Critères d'attribution :

Le maître d'ouvrage choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères indiqués au règlement de la consultation.

Etendue de la consultation :

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (MAPA) en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique (CCP).

Attribution du marché :

- **Lot unique**
- Marché 05/EAU/2024
- **Date d'attribution du marché** : 04/06/2024
- **Titulaire du marché** :
- Entreprise TP Arthur Jean-François
- Monsieur Jean-François Arthur
- 13 rue Georges Landry - BP : 1131 – Saint-Pierre
- 97500 Saint-Pierre et Miquelon
- tél. : 05 08 55 71 51 - courriel : jfarthur@hotmail.fr
- **Montant du marché**
Montant (HT) DPGF + Maximum prestations à bons de commande : 115 822,00 € (Euros)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Tout concurrent évincé de la conclusion du contrat concerné est recevable à former :

- un recours de pleine juridiction devant le juge administratif tendant à la contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution informant de la date de conclusion du contrat et de ses modalités de consultation dans le respect des secrets protégés par le Code des relations entre le public et l'administration. Le présent avis vaut publicité de la date de conclusion du contrat et de ses modalités de consultation
- un recours en référé contractuel dans les trente et un jours suivant la date de publication du présent avis d'attribution du contrat dans les conditions des articles R. 551-7 à R. 551-10 du Code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 05/06/2024